

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°CP2023- 11/4/14 DOSSIER N°5976	DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL D' AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) - PACTE TERRITORIAL DE LA CREUSE - DÉPARTEMENT ÉDUCATIF RURAL
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS NATIONAL d'
AMÉNAGEMENT et de DÉVELOPPEMENT du TERRITOIRE (FNADT) -
PACTE TERRITORIAL DE LA CREUSE - DÉPARTEMENT ÉDUCATIF
RURAL**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°N°CD2023-10/1/21 du CD du 12/10/2023 approuvant la création de contrats de projet:*

Coordinateurs département éducatif rural dans le cadre du pacte territorial pour la Creuse
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-11/4/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter le plan de financement pour les opérations ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Salaire chargé du coordinateur	154 000 €	FNADT – Pacte territorial pour la Creuse	50 %	77 000 €
		Autofinancement (CD23)	50 %	77 000 €
Frais généraux (déplacements, matériel informatique)	10 433 € (HT)	FNADT – Pacte territorial pour la Creuse	80 %	8 346 €
		Autofinancement (CD23)	20 %	2 087 €
Total	164 433 €	Total		164 433 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental :

- à solliciter l'attribution d'une subvention de **85 346 €** auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) 2023 auprès de Madame la Préfète de la Creuse ;
- à signer ou son représentant toute pièce utile à la mise en œuvre de ce projet.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET